



NEI-CEDA
Société Anonyme
avec Conseil d'Administration
Au Capital de 255.316.500 FCFA
Siège Social : Abidjan – Treichville –1, Bd de Marseille
01 B.P 1818 ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1992- B-164 178

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2022 À 10 HEURES À L'HÔTEL TIAMA

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société NEI-CEDA (ci-après la « **Société** ») sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire**, le **10 juin 2022 à 10 heures**, à l'Hôtel TIAMA, Abidjan-Plateau à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes ;
3. Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Quitus aux administrateurs de leur gestion et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2021 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice écoulé ;
6. Approbation des conventions réglementées ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Claire Rouzeau ;
8. Indemnité de fonction des Administrateurs ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

Tout Actionnaire pourra (i) participer personnellement, sur présentation d'un justificatif d'identité dès lors que ses actions sont inscrites en compte trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, ou (ii) se faire représenter par un mandataire de son choix. A cet effet, les formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires (i) au siège de la Société sis à Abidjan, Commune de Treichville, 1 Boulevard de Marseille, 01 B.P 1818 Abidjan 01, et (ii) au siège social de la SGI BICIBOURSE, sis à Abidjan-Plateau, Rue Gourgas, 01 BP 1298 Abidjan 01.

De même, le texte des projets de résolutions soumis à cette Assemblée et, d'une façon générale, les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif droit des sociétés commerciales et du GIE seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter du **26 mai 2022**.

Le Conseil d'Administration

POUVOIR

Je soussigné, ... **(Nom de la société ou de l'actionnaire)**

Agissant en qualité d'actionnaire

De la société **SAFCA** (ALIOS FINANCE COTE D'IVOIRE)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 3 247 900 000 FCFA

Siège social : Immeuble SAFCA – 1 Rue des Carrossiers – Zone 3 – 04 B.P 27 Abidjan 04 –

R.C : CI-ABJ-1962-B-377

PROPRIETAIRE DE :Actions de ladite société, **Donne par ces présentes, pouvoirs à :**

NOM DU MANDATAIRE : M. (Mme).....

A l'effet de me représenter à l'**Assemblée Générale** de ladite société, qui se tiendra le : **27 Mai 2022**
à 10 heures au siège de la société sis à ABIDJAN, 1, Rue des Carrossiers – Zone 3

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**
2. **Rapport Général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2021, sur les comptes annuels arrêtés selon les normes du Plan Comptable Bancaire Révisé**
3. **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers arrêtés selon les normes IFRS au 31/12/2021**
4. **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (Art. 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)**
5. **Approbation des dites conventions, ainsi que des comptes de l'exercice 2021**
6. **Affectation du résultat de l'exercice 2021**
7. **Quitus au Conseil d'Administration**
8. **Rapport des Commissaires aux Comptes relatif à la tenue du Registre des actionnaires**
9. **Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres**
10. **Renouvellement du mandat d'un administrateur**
11. **Emission d'un emprunt obligataire, de la dette subordonnée et Assimilés**
12. **Pouvoirs**

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

13. **Mise à jour des statuts**

Et à toute séance ultérieure convoquée sur le même ordre du jour.

En conséquence, assister à la réunion, émarger toute feuille ou registre de présence, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour, accepter le cas échéant, en mon nom, toutes fonctions ou missions, signer tous procès verbaux et autres documents et, en général, faire le nécessaire.

Fait àLe

- signature précédée de la mention : « **Bon pour pouvoir** »

- le signataire indiquera très exactement ses nom, prénom et adresse.